

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00486

Numéro SIREN : 884 316 324

Nom ou dénomination : A.P.I

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2023 sous le numéro de dépôt 3870

SAS A.P.I

35 Rue Pierre Curie

13980 ALLEINS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N°

3870

DU

02 AOUT 2023

SOMMAIRE

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat



Ceufu fene
le Rendur

le président
Ch

CABINET BARD CONSULTING
1025 Avenue du 7 Tirailleur

13190 ALLAUCH
04 91 68 21 06

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 18	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 225	1 616	1 609	2 254	645	28.62
	Autres immobilisations corporelles	16 469	8 334	8 135	11 587	3 452	29.79
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations	31		31	31		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	158		158	158		
	Total II	19 882	9 950	9 932	14 029	4 097	29.20
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	9 717		9 717	12 029	2 312	19.22
	Autres créances	3 648		3 648	1 071	2 578	240.75
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	14 472		14 472	7 988	6 483	81.16
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	27 837		27 837	21 088	6 749	32.01
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		47 719	9 950	37 769	35 117	2 652	7.55

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 18	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	500	500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50		50	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	2 221		2 221	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	11 240	2 271	8 969	394.86
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	14 012	2 771	11 240	405.58
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	8 605	11 710	3 105	26.51
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	8 034	13 225	5 191	39.25
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	798	3 798	3 000	78.99
	Dettes fiscales et sociales	6 320	3 612	2 708	74.97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	23 757	32 345	8 588	26.55
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	37 769	35 117	2 652	7.55

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

18 366 23 789

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 18		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	119 234		119 234	115 009		4 226	3.67
Chiffre d'affaires NET	119 234		119 234	115 009		4 226	3.67
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1	2		1	49.29
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			119 235	115 011		4 225	3.67
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			24 920	17 260		7 660	44.38
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			45 986	41 750		4 237	10.15
Impôts, taxes et versements assimilés				399		399	100.00
Salaires et traitements			21 268	31 903		10 634	33.33
Charges sociales			9 299	13 654		4 356	31.90
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 097	5 853		1 756	30.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	2		1	60.32
Total des Charges d'exploitation (II)			105 571	110 821		5 250	4.74
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			13 664	4 190		9 474	226.13
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	440	605	165	27.32
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	440	605	165	27.32
2. Résultat financier (V-VI)	440	605	165	27.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	13 224	3 585	9 639	268.89
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		776	776	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		776	776	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		776	776	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 984	538	1 446	268.77
Total des produits (I+III+V+VII)	119 235	115 011	4 225	3.67
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	107 995	112 739	4 744	4.21
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	11 240	2 271	8 969	394.86

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 225		
Matériel de transport	15 293		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 177		
TOTAL	19 694		
Autres participations			
Prêts, autres immobilisations financières	158		31
TOTAL	158		31
TOTAL GENERAL	19 852		31

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 225	3 225
Matériel de transport			15 293	15 293
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 177	1 177
TOTAL			19 694	19 694
Autres participations			31	31
Prêts, autres immobilisations financières			158	158
TOTAL			188	188
TOTAL GENERAL			19 882	19 882

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	971	645		1 616
Matériel de transport	4 324	3 059		7 383
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	558	393		951
TOTAL	5 853	4 097		9 950
TOTAL GENERAL	5 853	4 097		9 950

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	645				
Matériel de transport	3 059				
Matériel de bureau informatique mobilier	393				
TOTAL	4 097				
TOTAL GENERAL	4 097				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

A.P.I

Société par actions simplifiée

au capital de 500,00 euros

Siège social : 35 Rue Pierre Curie 13980 Alleins

RCS Tarascon 884316324

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU VENDREDI 26 MAI 2023**

L'an deux mil vingt trois et le vingt six mai à 14 heures 30, les associés de la Société « API » se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège sur convocation faite par le Président. Chaque associé a été convoqué :

Sont présents :

- Monsieur Cédric LOUSSOUARN, actionnaire Président, possédant	80 actions
- SAS CORDEX, actionnaire, possédant	20 actions
	=====
Soit au total	100 actions

Soit deux associés présents, titulaires de 100 actions sur les 100 actions émises par la Société.

Monsieur Cédric LOUSSOUARN préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents réunissant 100 actions, soit plus de 2/3 du capital, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer :

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- le rapport du Président ;
- les comptes annuels et leurs annexes ;
- tout autre document transmis à l'assemblée,
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation de la rémunération de Monsieur Cédric LOUSSOUARN,

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

no CL

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés décident de répartir ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2022 soit 11.240,42 € comme suit :

- Au compte « Report à nouveau » 11.240,42 €

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes : néant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de son rapport mentionnant l'absence de convention conclue et poursuivie au cours de l'exercice visée à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité à l'exception des associés intéressés

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération brute de Monsieur Cédric LOUSSOUARN, Président, qui pour cet exercice s'est élevé à 21.268,44 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que l'intéressé n'a pas pris part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau :

Le Président

